



## Problème de résiliation de bail avec nouvelle loi

Par **Masshino**, le **27/11/2015** à **21:31**

Bonjour

J'ai acheté un logement occupé en juillet 2015, la fin de bail de location est en août 2016, est ce que je peux reprendre le bail l'année prochaine pour y habiter moi même, puisque quand j'avais signé la nouvelle loi n'était pas encore passée ? Ou je dois attendre 2ans d'acquisition afin de résilier le bail?

Cordialement